

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1567

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« un objectif mentionné »

les mots :

« une finalité mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.